



PROCOLE SANITAIRE COMMUNE D'ORLEAT Rentrée du 02 Novembre 2020



LE LAVAGE DES MAINS :

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

LE PORT DU MASQUE :

- Pour tous les personnels
- Pour les élèves :
 - des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
 - des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque «grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.
- Dans les espaces de restauration scolaire : en place assise, pas de masque mais on veille autant que possible au respect de la distanciation physique et à éviter les brassages de groupes d'élèves.
- Dans la pratique sportive : sous le contrôle des professeurs d'EPS, pas de masque mais on veille à la distanciation physique.
- En cas de pathologie particulière et sur avis du médecin traitant, un élève peut être dispensé de port du masque.

LA VENTILATION DES CLASSES ET AUTRES LOCAUX :

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les inter-cours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES :

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.

- **Trois groupes sont identifiés :**
 - Groupe 1 : Les élèves de maternelle
 - Groupe 2 : Les élèves de CP et CE => Classes de Marie, Vanessa et Adeline
 - Groupe 3 : les de CE2 et CM => Classes de Corinne, Juliette, Manon et Mickaël

- **Les déplacements** des élèves ou des groupes d'élèves doivent être limités, organisés et encadrés.

- Les groupes établis ne seront pas mélangés aux autres groupes. La sortie de 16h30 sera échelonnée de 16h25 à 16h35 pour éviter une trop grande affluence au portail.

- **Les toilettes :**
 - Groupe 1 : Pas de changement
 - Groupe 2 : Toilettes 2
 - Groupe 3 : Toilettes 3

- **Les récréations** sont organisées par groupes
 - Groupe 1 : Zone 1 coté maternelle
 - Groupe 2 : Zone 2 coté primaire
 - Groupe 3 : zone 3 coté primaire

Une alternance par semaine des zones 2 et 3 pour que tous les enfants puissent bénéficier des structures de jeux et du terrain de foot.

- **La restauration scolaire :**
 - Groupe 1 : Réfectoire Motricité, 1er service
 - Groupe 2 : Réfectoire Cantine, 2ème service
 - Groupe 3 : Réfectoire Cantine, 3ème service

Il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table.

- **Le périscolaire :**
 - Groupe 1 : salle de sieste, temps de midi le chapiteau
 - Groupe 2 : le chapiteau
 - Groupe 3 : le Hall d'entrée et préau primaire +/- salle informatique A définir

- LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum **une fois par jour**.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé **plusieurs fois par jour**.
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur

des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

- Des caisses de jeux et de matériels de sport attribuées à chaque groupe seront mis en place